

**FONDS AFRICAIN DE GARANTIE
ET DE COOPERATION ECONOMIQUE**

**36^{ème} SESSION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
TENUE A COTONOU LE 20 JUIN 2012**

_

DECISION N°03/36/CA/FAGACE/12/COTONOU

**ACCORDANT L'AVAL COMPLEMENTAIRE DU FONDS EN FAVEUR DE LA
SOCIETE GROUPE SANTE AFRIC (GSA) AU CAMEROUN**

_

Le Conseil d'Administration du Fonds Africain de Garantie et de Coopération Economique (FAGACE) réuni à Cotonou le 20 juin 2012,

VU la Convention portant Statuts du FONDS,

VU le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration,

VU la requête introduite par lettre en date du 13 juin 2012 par laquelle le Directeur Général de GSA sollicite la garantie partielle du Fonds,

Après examen du rapport d'évaluation présenté par la Direction Générale,

D E C I D E

D'accorder à la Société Groupe Santé Afrique (GSA), l'aval du FAGACE en garantie partielle du crédit complémentaire d'un montant de Sept cent cinquante deux millions (752 000 000) FCFA à mobiliser auprès de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale (BDEAC).

Fait à Cotonou, le 20 juin 2012

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
LE PRESIDENT,

Fortes Buli INJAI

Directeur Général de l'Economie et du
Développement au Ministère de l'Economie, du
Plan et de l'Intégration Régionale de la
République de Guinée Bissau.